



28 avril 2016

Communiqué de presse

Réalisation en Pays de la Loire de la « priorité jeunesse » de l'action nationale

Le comité de l'administration régionale (CAR) qui regroupe les préfets de département et les directeurs régionaux, s'est réuni ce 27 avril sous la présidence de Henri-Michel Comet, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, afin d'évoquer le déploiement du plan national « priorité jeunesse » dans la région. La totalité des services de l'État est mobilisée sur la double priorité du Gouvernement qui est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus fragiles et de promouvoir la citoyenneté et l'engagement.

Les Pays de la Loire, une région dont le potentiel de jeunesse est une ressource

Les Pays de la Loire sont une région jeune (31 % de moins de 25 ans contre 29,5 % de moyenne nationale). Elle connaît une démographie dynamique, avec 100 000 personnes supplémentaires âgées de 15 à 29 ans attendues d'ici 2040, soit 1/4 de l'augmentation nationale. Le taux de pauvreté des moins de 30 ans est le plus faible de France, même s'il est supérieur à celui de l'ensemble de la population ligérienne. Avec un taux d'activité des jeunes (46,2 % en région contre 43,6% au plan national) et un taux de chômage plus faible (19,5 % contre 24,4 % au national), les jeunes ligériens sont moins atteints par la crise économique. Les plus fragiles d'entre eux (dont les 9 % de décrocheurs scolaires) appellent à une mobilisation renforcée des services de l'État.

Deux axes du plan « priorité jeunesse » font l'objet d'une attention particulière dans la région :

1/ le renforcement des parcours d'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant sur :

- l'universalité de la « garantie jeune ». Lancé dès 2015 en Mayenne, ce dispositif qui s'adresse aux 16 à 25 ans, en situation de précarité sans emploi, ni en formation, ni en étude, permet de favoriser leur insertion dans l'emploi. Il est étendu à l'ensemble de la région cette année. Fin mars 2016, 1 282 jeunes étaient en parcours, l'objectif régional étant de 3 386 jeunes accompagnés, fin 2016.
- la prévention du décrochage scolaire : l'Éducation nationale met en place un certain nombre de mesures qui ont bénéficié à 1485 jeunes en 2015 : droit au retour à la formation (pour les 16 et 25 ans qui ont uniquement le brevet ou un baccalauréat général sans qualification professionnelle reconnue), Lycée Nouvelle Chance (qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du lycée depuis un ou deux ans en première ou terminale sans l'obtention du bac), possibilité de suivre un parcours mixé à travers un service civique combiné (pour les élèves âgés de 16

à 18 ans décrocheurs inscrits à la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), second tour d'affectation pour permettre aux élèves qui sont à la rentrée toujours en recherche d'une formation professionnelle, de postuler sur des formations proposées en lycée professionnel public... ;

- l'accompagnement vers l'autonomie de logement : fin 2015, 26 % des demandeurs de logement social avaient moins de 30 ans ce qui, comparé à la moyenne nationale (23,8%), confirme une recherche d'autonomie plus précoce dans la région. 30 % des attributions ont été prononcées l'an dernier au bénéfice des jeunes. Des dispositifs financiers tels que CLE (caution locative étudiante) ou plus récemment, VISALE (visa pour l'emploi et le logement) peuvent, selon les profils, être mobilisés pour faciliter l'accès au logement ;
- la mise en place de parcours de bien être des jeunes.

2/ le renforcement de la citoyenneté et de l'engagement

La jeunesse ligérienne est déjà très engagée, avec plus de 21 % des 15-35 ans bénévoles associatifs (avec plus 5 % depuis 2010, c'est la seule tranche d'âge en augmentation sur ce critère). Cette dynamique sera encouragée par :

- la généralisation du service civique avec une mobilisation de l'État, des collectivités, des établissements publics et des associations pour doubler à nouveau en 2016 le nombre de volontaires ; 1 742 jeunes ligériens ont bénéficié d'une mission de service civique en 2015, l'objectif est de 3 400 nouveaux volontaires pour cette année ;
- les « parcours d'avenir » et « parcours citoyen » développés par le rectorat, pour faciliter respectivement la découverte du monde professionnel et le devenir de citoyens responsables et avertis. La diffusion du livret citoyen est expérimentée en 2015-2016 dans quelques établissements de l'académie et sera généralisée à l'ensemble des collèges et lycées à partir de la rentrée scolaire 2016. Ces livrets visent, pour le premier, à présenter le monde professionnel aux élèves et à les préparer à faire leur choix d'orientation et, pour le second, à faire connaître aux élèves les valeurs de la République et les amener à devenir des citoyens responsables ;
- l'augmentation de la durée de la journée défense et citoyenneté (passage envisagé d'une à deux journées) qui a concerné 18 900 jeunes en 2015.

Une coopération à renouveler avec le Conseil régional

Les politiques de jeunesse sont une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Le projet de loi égalité-citoyenneté, présenté au comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 13 avril 2016 prévoit de confier à l'avenir aux conseils régionaux, une fonction de chef de file et d'interlocuteur privilégié de l'État dans la mise en œuvre du plan « priorité jeunesse ».

**Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr

[@Prefet44](https://twitter.com/Prefet44)